

Décret

Générale

colonial

Décret n° 08-422-1932 Promulgation de l'arrangement commercial signé à Athènes, le 25 mai 1931, entre la France et la Grèce.

n° 08-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 novembre 1931

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le Sénat et la Chambre des députés ayant approuvé l'arrangement commercial signé à Athènes, le 23 mai 1931, entre la France et la Grèce et les ratifications de cet arrangement ayant été échangées à Athènes, le 14 octobre 1931, ledit arrangement, dont la teneur suit (1), recevra sa pleine et entière exécution.

Art. 2

Le Ministre des affaires étrangères, le Minist re des finances, le Minist re du budget, le Minist re du commerce et de l'industrie, le Minist re de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Paul DOUMER. Par le Président de la République : **Le Minist re des affaires étrangères, Aristide BRIAND. Le Minist re des finances, P.-E. FLANDIN. Le Minist re du budget, François PIÉTRI. Le Minist re du commerce et de l'industrie, Louis ROLLIN. Le Minist re de l'agriculture, André TARDIEU.**